ANNEXE I

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

HORAIRES

L'espace est accessible du Lundi au Vendredi de 8h à 18h hors jours fériés
Pour les abonnements mensuel un accès privilégié est possible hors horaires d'ouverture ; dans ce cas le gestionnaire met à disposition du résident les badges et clef nécessaire à son accès au lieu.
Le résident s'engage EXPRESSEMENT à ne pas utiliser d'autres espaces que ceux réservés au coworking à savoir le jardin et le premier étage des locaux situés au
10 cours de Dakar 7200 Dieppe
Notamment il n'aura aucun accès à l'espace bar / restauration et à la cave

En cas de manquement à cette disposition, le résident s'expose à des poursuites pénales par le gestionnaire et à la résiliation immédiate de son contrat sans aucune indemnité de compensation.

DEJEUNER SUR SITE

Le gestionnaire met à disposition un espace kitchenette permettant aux résidents de se restaurer sur place.
Le résident devra prendre soin des équipements et notamment respecter les notices d'utilisation du matériel laissées à sa disposition.
Il devra procéder au nettoyage du matériel et des surfaces utilisées.
En cas de dysfonctionnement constatés et/ou de détérioration par ses soins d'un équipement il devra en avertir immédiatement le gestionnaire.

UTILISATION DE LA SALLE DE BAIN

L'espace douche est accessible aux résidents sur accord du gestionnaire.

MODALITES DE RESERVATION DES ESPACES FERMES

Les abonnements 35h et abonnement mensuel prévoient la mise à disposition d'espaces fermés.
Le résident devra avertir le gestionnaire au plus tôt et au plus tard la veille de la réservation auprès de la personne en charge du coworking.
Le gestionnaire s'engage sous réserve de disponibilité à mettre à disposition un espace fermé (bureau ou salle de réunion)

IMPRIMANTE

Les abonnements 35h et abonnement mensuel prévoient la mise à disposition d'espaces fermés.

ANNEXE II

REGLES DE VIE COLLECTIVE / CHARTE D'ADHESION AUX VALEURS DU CAFE DE L'AVENIR

Le CAFE DE L'AVENIR PORTE DES VALEURS DE RESPECT, DE BIENVEILLANCE ET D'INCLUSIONS FORTES, à ce titre l'occupation des espaces est soumise à la signature de la présente CHARTE D'ADHESION AUX VALEURS DU CAFE DE L'AVENIR

RESPECT DES AUTRES (RESIDENTS MAIS PAS QUE...)

Je m'engage à agir dans le respect des autres résidents du café de l'avenir.
Je m'adresse aux autres poliment et avec courtoisie. J'emploie un mode de communication non violente que ce soit de façon verbale ou écrite.

NUISANCE SONORE

Utiliser un espace partagé de travail nécessite de veiller aux nuisances sonores.
Les conversations téléphoniques sont tolérées à la condition de veiller au volume sonore émis.
Nous demandons en revanche aux résidents de mettre leur téléphone en mode silencieux ou vibreur à minima ; l'utilisation d'enceinte est interdite.

BIENVEILLANCE

Je veille au bien-être des autres résidents.
J'adopte une posture non-jugeante et d'une manière générale je favorise les échanges enrichissants.

VALEURS HUMAINES

Nous sommes engagés contre toutes les formes de discrimination.
De ce fait, je m'engage à ne tenir aucun propos raciste, sexiste, validiste, islamophobe, antisémite, grossophobe, homophobe (liste non exhaustive). La contrevenance à cette règle essentielle pour nous conduirait à mon exclusion immédiate.

ENVIRONNEMENT / ECOLOGIE

Le café de l'avenir porte des valeurs environnementales fortes.
Je fais attention à la faune et la flore des espaces qui m'entourent.
Je m'engage à trier mes déchets dans l'espace de travail qui met mis à disposition.
Veiller à ses consommations d'énergie (éteindre la lumière quand je quitte un endroit, limiter mes consommations d'eau en ne laissant pas le robinet couler , etc)
Le café de l'avenir offre l'accès à un jardin partagé ; je m'engage à en prendre soin (ne pas piétiner les plantes, ne pas couper les fleurs, etc)

En cas de non-respect des règles énoncés ci-dessus le gestionnaire se réserve le droit de mettre fin au contrat du gestionnaire.
Il procèdera alors au remboursement du temps non consommé au prorata du temps inclus sur le contrat de base.

ANNEXE III

TARIF COWORKING CAFE DE L'AVENIR EN VIGUEUR AU 18/09/2026

COWORKING !

LOCATION DE BUREAUX À L'AVENIR

Découvre à l'étage du Café de l'avenir, un monde professionnel en mouvement : un lieu d'échanges et de rencontres, vivant, accueillant et fonctionnel. Conçu pour infuser nos visions du monde et façonner un avenir qui nous ressemble, on n'attend que toi !

	OPENSPACE	BUREAU NOMADE	SALLE DE RÉUNION
1 heure	5 €	12 €	24 €
1/2 journée	12 €	24 €	42 €
1 journée	20 €	45 €	60 €
12 h sur 6 mois	42 €	78 €	
35 h sur 6 mois	75 € 2 h de bureau inclues	150 €	
Abonnement /mois	135 € 2 h de bureau inclues		

Tarif TTC en vigueur septembre 2026
VALABLE jusqu'au 31.12.2026

LA LOCATION D'UN POSTE DE TRAVAIL COMPREND

→ Mobilier de bureau
→ Connexion wifi
→ Photocopieur A4 & A3 couleur
→ Café et thé
→ Accès 24/24h et les week-ends pour les abonné.e.s

TARIF DES IMPRESSIONS

	A4	A3
Noir & blanc	0,40 €	0,75 €
Couleur	0,70 €	1,20 €

SALLE DE RÉUNION

+ formule repas
(petit-déj, déjeuner, goûter)
50€ / personne
ou devis sur demande

RÉSERVER UNE PLACE

02 78 08 38 81
https://cafedelavenir.desk.community/

NOUS SITUER

10 cours de Dakar 76200 Dieppe
À 5' de la gare

NOUS SUIVRE

@cafedelavenir_dieppe